

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

52 rue des bleuets 77360 VAIRES sur Marne ☎ : 06 73 88 61 92 site internet : www.ahzp.e-monsite.com

Pour nous écrire : ahzp@free.fr

Compte rendu de la REUNION DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020 avec Agglomération PARIS VALLEE DE LA MARNE

Objet de la réunion : Demande d'entretien avec Monsieur le Président de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne (courrier du 26/02/2020 en annexe).

En raison de la situation sanitaire, cette réunion est organisée en Visio conférence.

Participants :

- Représentants l'Agglomération Paris Vallée de la Marne :
 - **Madame Stéphanie BARNIER** 7^{ième} Vice Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement à la CAPVM, Maire de Brou sur Chantereine
 - **Madame Valérie OLIVIER**, Directrice des Infrastructures et Voirie et Réseaux Divers
 - **Madame Florence SEINGRY**, En charge de l'assainissement et des eaux sur l'Agglomération Paris Vallée de la Marne
 - **Yohan LETERTRE** Conseiller technique - Attaché de presse Représentant le Cabinet du Président
 - Excusé : **Luc LEHART** Directeur Général Adjoint des Services

- Représentants de l'Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs (AHZP) :
 - Pierre TISSEUIL, Président
 - Philippe ROUX, Trésorier
 - Chantal FOUBLE, Secrétaire
 - Jean Luc ALEPEE en charge du suivi des eaux, des inondations et de l'assainissement.

Madame Barnier, nouvellement élue nous indique être très sensibilisée par les problématiques des inondations et des débordements du Ru de Chantereine.

Pierre TISSEUIL tient à remercier Madame la Vice Président de nous avoir accordé cet entretien mais aussi Mmes OLIVIER et SEINGRY pour l'écoute, la transparence et le travail important effectué depuis l'inondation de 2018.

Il espère voir cette collaboration acceptée de part et d'autre se poursuivre avec Madame BARNIER.

Madame BARNIER souligne sa volonté de dialogue constructif en poursuivant la collaboration avec notre association.

Madame OLIVIER nous indique que les dossiers ne relevant pas de la compétence « eau et assainissement » ne pourront être discutés au cours de cette réunion. Et nous indique que les autres points feront l'objet d'une réunion qui sera programmée par la CA PVM en novembre.

Pierre TISSEUIL souligne que les dossiers à débattre autres que ceux de l'assainissement et la prévention contre les inondations mentionnés dans la demande d'entretien ont aussi leur importance. Cependant, force est de constater que certains d'entre eux (réhabilitation du chemin du Corps de Garde, nouveau pont sur le canal...), même s'ils ne paraissent pas directement liés aux compétences eau et assainissement de l'Agglo PVM, ont une incidence sur l'écoulement des eaux et de ce fait sur la protection contre les inondations.

Les points ci-dessous concernés sont alors retenus par les représentants de l'Agglo PVM.

Suivi entretien : Ru de Chantereine, bassins de rétention, pompes de relevage, entretien avaloir et bouches d'eaux usées et eau de pluie, etc.

- Ru de Chantereine :

Madame BARNIER nous indique être très sensibilisée par les problèmes inhérent au mauvais entretien du Ru et l'urbanisation débordante dans sa commune dans des conditions quelquefois discutables avant l'inondation de juin 2018 qui a fortement touché Brou sur Chantereine. Elle nous indique que depuis, après les interventions réalisées, la situation s'est améliorée. Nous lui faisons remarquer que de nouvelles inondations ont eu lieu à BROU SUR CHANTEREINE **dans la nuit DU 9 au 10 Mai 2020 sur un secteur limité.**

Notre secteur de la ZAC a fort heureusement été épargné mais tout le monde a craint être inondé cette nuit là. Il n'aurait pas fallu que la pluie dure plus longtemps.

Ce dernier évènement montre s'il en était besoin que tout n'est pas réglé et notamment la nécessité de créer un ouvrage de rétention en amont de Brou comme le prévoit l'étude hydraulique.

Cependant, il faut bien reconnaître que des efforts importants ont été faits.

L'association a pu constater qu'au début 2020 le Ru de Chantereine avait fait l'objet, dans sa partie à ciel ouvert, d'un entretien des berges et l'enlèvement de débris. La partie busée a été vérifiée selon l'étude hydraulique menée après l'inondation de juin 2018. Elle a regretté qu'un véritable curage nécessaire à ses yeux n'ait pas été effectué.

Comme elle l'a toujours demandé lors des différentes réunions avec la CAPVM depuis 2018 et par courrier, l'association réitère sa demande de suivi et d'entretien régulier voir tous les ans pour certaines opérations d'égouttage des berges et d'enlèvement de résidus de toute nature.

Mme OLIVIER indique que cette opération a été effectuée à l'initiative de la CAPVM qui s'est substituée aux riverains (ville de Chelles et SNCF). Cette opération représente un coût qu'elle ne peut supporter régulièrement. Les démarches effectuées auprès de la SNCF sont très difficiles pour obtenir qu'elle assume ses responsabilités.

L'association ne peut se contenter d'un tel état de fait dans la mesure où la compétence GEMAPI permet l'intervention de la collectivité en cas de carence du propriétaire privé. La collectivité pourra faire supporter le coût au propriétaire en défaut si tel est le cas pour certains riverains.

Elle réitère sa demande faite dès 2019 afin que soit engagée une procédure en vue d'une Déclaration d'intérêt général (DIG), instituée par la Loi sur l'eau, faisant partie de l'application de la loi GEMAPI et qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

Devant la défaillance constatée depuis de très nombreuses années de certains riverains dont la SNCF et les difficultés à obtenir qu'ils remplissent leurs obligations légales, l'Association considère que la DIG est la solution si nous voulons aboutir à ce que le Ru de Chantereine ne soit plus pollué et l'écoulement des eaux freiné par un toute sorte de détritus et la végétation sauvage sur les berges. L'étude environnementale menée en 2011 aurait dû permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière de pollution et de biodiversité mais aussi de constituer un élément dans la procédure de DIG.

Pierre TISSEUIL fait remarquer qu'une telle procédure a été utilisée par l'Agglo Plaine et Mont de France au PIN pour nettoyer et redimensionner un Ru.

Jean Luc Alépée fait remarquer qu'il a pu constater des éboulements de berges du Ru avant le pont permettant la traversée du Chemin du Corps de Garde.

➤ Entretien du réseau d'assainissement, des ouvrages de protections, des pompes :

Nous insistons sur la nécessité de veiller au bon état du réseau et des installations d'assainissement (pompes, stations anti crues, canalisations. A cet égard, Mr VANDERBISE en charge de l'assainissement avant les élections nous avait communiqué le calendrier des opérations d'entretien et révisions afin de nous permettre d'en contrôler l'exécution (hors réunion : chaque installation ne pourrait-elle pas afficher une fiche indiquant les dates d'entretien et révision et visible des citoyens comme pour les extincteurs dans les établissements). Il nous avait aussi promis de nous adresser le rapport d'activité annuel du délégataire de service public afin de connaître les travaux effectués. Madame BARNIER demande à Madame OLIVIER de nous l'adresser.

Pierre TISSEUIL signale l'affaissement d'une grille d'eau pluviale au niveau du rond point Paul Algis. Mme SEINGRY en prend note.

Pierre TISSEUIL fait remarquer qu'il y aura près de 2ans que le réseau d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées de la ZAC et alentours a été nettoyé et entretenu. Une vérification lui paraît souhaitable.

Mme SEINGRY précise que ces opérations sont programmées tous les 5ans. Nous en prenons acte tout en regrettant qu'un contrôle ne soit pas fait entre temps.

➤ **Suivi des préconisations de l'étude hydraulique :**

Les actions pour essayer de limiter les risques d'inondations ont fait l'objet d'une réunion publique le 14 mars 2019. Des actions à mener à court, moyen et long terme et préconisation de l'étude hydraulique ont été portées à notre connaissance.

- A court terme, elles paraissent avoir été menées en grande partie.

- A moyen terme (2ans) : La 1^{ère} phase a été effectuée pour permettre la libération de l'écoulement des eaux et son évacuation.

Concernant le bassin de rétention situé à l'extrémité sud ouest du Parc des pêcheurs à Vaires, la deuxième phase restante devait s'effectuer en octobre 2019 (CR réunion du 24/09/2019) mais il est précisé que le bassin n'ayant pas de fond, il faut savoir comment faire techniquement : c'est étonnant puisque cela a été fait il y a plus de 10 ans sans d'apparentes difficultés. Le curage complet du bassin nécessitait des mesures particulières. **Nous réitérons notre demande afin que cette opération prévue soit réalisée dans les meilleurs délais** afin d'optimiser l'effet de ce bassin mais aussi éviter la remontée de mauvaises odeurs en période d'été.

Mme OLIVIER nous précise qu'un intervenant va venir pour consolider les berges du bassin et que ces travaux nécessitent une étude préalable compte tenu de la proximité du Canal. Nous en prenons acte.

Nous réitérons notre demande faite le 24/09/2019 concernant les branchages laissés en tas sur place devraient être enlevés pour éviter qu'ils ne constituent des obstacles à l'écoulement des eaux et ne se déplacent dans le bassin en risquant d'obstruer les canalisations.

L'association souhaiterait également que l'échelle limnométrique soit repeinte et bien visible de l'extérieur en coupant les branches qui gênent à cette visibilité. Pour ce qui la concerne, la Direction de l'environnement de la CAPVM sera saisie de notre demande par Mme SEINGRY.

➤ **amélioration du réseau d'assainissement devant BRICODEPOT jusqu'au rond point Paul Algis :**

Nous avons fait cette proposition lors de l'étude hydraulique afin de doubler la seule canalisation d'eau pluviales vers le Ru de Chantereine . Cette nouvelle canalisation aurait, nous semble-t-il, pu récupérer les eaux depuis le feu rouge de la rue Paul Algis prolongée en longeant le Chemin du Corps de Garde jusqu'au Ru de Chantereine vers TSO. Nous considérons que les canalisations existantes étaient insuffisantes compte tenu des constructions nouvelles construites sur l'ancienne friche « Navatte » qui alimentent le réseau d'eau pluviale. Cette proposition n'a pas été retenue. Nous le regrettons car elle anticipait sur une nécessité de renforcer le réseau dans ce secteur à terme d'autant que la réhabilitation actuelle du Chemin du Corps de garde aurait été une opportunité pour le faire.

➤ **Protection contre les inondations : Compétences GEMAPI, entretien des digues du Canal**

Nous avons demandé le classement du remblai nord du canal en ouvrage de protection contre les inondations comme la loi GEMAPI en donne la possibilité afin que son entretien et le suivi de son état puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Nous comptons sur le fait que cette loi vise à faciliter les choses en concentrant ces problématiques d'inondation sur un seul interlocuteur pour que le chemin de halage nord délaissé depuis des années soit nettoyé d'une végétation d'arbustes et mauvaises herbes qui prolifère au fil des années. Nos interventions ainsi que celles de la Mairie auprès de VNF ne sont ces dernières années pas suivies d'effet.

L'inefficacité des palplanches dans la portion du canal située entre les deux ponts et en particulier au droit du Parc des Pêcheurs est soulignée, chaque passage de péniche entraînant un enlèvement de terre des berges. De nombreux affaissements importants sont constatés.

Mme OLIVIER nous indique que le dossier de classement du remblai relève de la ville de PARIS puisqu'il concerne l'ensemble du bassin Seine, Marne et Basse Normandie.

Elle ne peut en l'état actuel qu'adresser un courrier à VNF pour s'acquitter de ses obligations.

➤ **Liaison SUD de Chelles et réhabilitation du Chemin du Corps de Garde.**

Nous nous réjouissons de cette réhabilitation tant attendue depuis l'enquête publique en 2006. Philippe ROUX fait remarquer que, par rapport au projet initial la chaussée a été surélevée d'une hauteur non négligeable, l'emprise bitumée augmentée par la piste cyclable à laquelle s'ajoute une protection de sécurité nécessaire en béton ne laissant que de petit passage d'eau qui seront rapidement obstrués. Sans remettre en cause la nécessité de ces travaux nous pensons qu'un ce volume non négligeable à compenser prévu dans l'enquête publique de 2006 a été augmenté.

Mme OLIVIER nous répond que ce dossier est traité par le Département qui en est le maître d'œuvre.

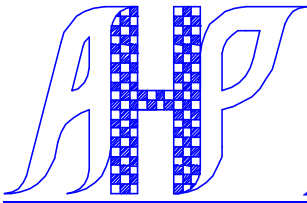
Compte tenu de la compétence GEMAPI dévolue à l'Agglo, nous estimons que cette dernière doit être associée à ce dossier dans cette partie liée aux problématiques d'inondation.

Elle nous indique que la CA PVM a jusqu'à maintenant fait le choix de ne pas percevoir de taxe GEMAPI.

Pierre TISSEUIL souligne que force est de constater que, malgré certaines évolutions positives en matière de travaux réalisés depuis l'inondation de 2018, la loi GEMAPI semble compliquer les choses contrairement à ses objectifs dont l'un était de n'avoir qu'un seul interlocuteur dans les domaines de protection contre les inondations et les milieux aquatiques.

Il en appelle donc à Monsieur le Président de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne afin que cette compétence GEMAPI dont il assume la très grande responsabilité s'inscrive à part entière dans l'organigramme de l'Agglo avec les moyens qu'elle nécessite obligatoirement pour sa mise en œuvre selon le calendrier prévu. La protection des biens et des personnes en font une priorité. La complexité de cette mise en œuvre, dans les domaines pratiques et financiers très importants, qui est réelle ne doit en aucune façon aggraver les risques dans la période transitoire que certaines administrations ou organismes mettent peut être à profit pour ne rien faire et de ce fait compliquent la tâche de notre Agglomération.

La réunion vidéo se termine vers 10h30.



Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

52 rue des bleuets 77360 VAIRES sur Marne ☎: 06 73 88 61 92 site internet : www.ahzp.e-monsite.com

Pour nous écrire : ahzp@free.fr

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Paris Vallée de la Marne
5, cours de l'Arche GUEDON
TORCY 77207 MARNE LA VALLEE Cedex 1

N/réf : 2020_09_26

Objet : Demande d'entretien

Vaires sur Marne le, 26 septembre 2020

Monsieur le Président,

Les habitants de la ZAC des Pêcheurs, soucieux du maintien et de l'amélioration de leur cadre de vie attachent une importance particulière aux dossiers ci-dessous qui revêtent pour eux un très grand intérêt :

- Protection contre les inondations : Compétences GEMAPI, entretien des digues du Canal
- Suivi entretien : ru de Chantereine, bassins de rétention, pompes de relevage, entretien avaloir et bouches d'eaux usée et eau de pluie, etc.
- Assainissement : suivi des préconisations de l'étude hydraulique suite à l'inondation du quartier, bassin de rétention, amélioration du réseau d'assainissement devant BRICODEPOT jusqu'au rond point Paul Algis
- Urbanisation : PLHi
- Transport en Commun : développement et améliorations pour habitant Sud de VAIRES SUR MARNE, l'arrêt provisoire de Paul Algis depuis près de 2ans à transformer et sécuriser.
- Aire des Gens du voyage
- Réhabilitation Chemin du Corps de Garde et construction nouveau pont sur le Canal : bassins de rétention et compensation prévus et où ? en raison d'une surface plus importante de bitume, devenir de la portion de Ruelle aux Loup et de l'Ancien pont.
- Friche Triage Sud de Chelles et abords : son avenir et image négative à l'entrée de VAIRES
- Liaisons douces (berges du Canal, accès direct base olympique...)
- Espaces verts compétence CAPVM : amélioration environnementale liée aux futurs jeux olympiques

Nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de certains de ces dossiers et échanger sur notre vision du quartier à proximité de la base Olympique afin d'obtenir une amélioration du cadre de vie offrant une vision d'avenir plus attirante qu'actuellement notamment aux abords de nos habitations.

Aussi, nous avons l'honneur de vous demander de nous accorder un entretien en votre qualité de Président de la CAPVM.

Dans l'attente de votre réponse, je prie, Monsieur le Président de l'Agglomération PARIS VALLEE DE LA MARNE, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'AHZP,

Pierre TISSEUIL